2727 COWORKING / RECHERCHE ET CONSEILS PRATIQUES

Créer une S.E.N.C. au Québec : guide pour pigistes

Find a practical home for your work at 2727 Coworking in Montreal. Explore private offices, day workspaces and meeting rooms, plus business-address and virtual-mailbox services for your company.

Publié par 2727 Coworking · 2026-09-19 · créer une senc au québec · société en nom collectif · immatriculation req · travailleurs autonomes · adresse d'entreprise · domiciliation · responsabilité des associés · tp-600 · neq

Article original : https://2727coworking.com/articles/fr/creer-senc-quebec-pigistes

Dans cet article

1. Executive Summary
2. Introduction and Background
3. La S.E.N.C. convient-elle aux deux pigistes?
4. Responsabilité, pouvoirs et convention entre associés
5. Immatriculation au Registraire des entreprises
6. Cartographie des adresses et protection du domicile
7. Comparaison des structures et plan de mise en oeuvre
8. Data Analysis and Evidence
9. Implications and Future Directions
10. Frequently Asked Questions (FAQs)
11. Conclusion

Executive Summary

Pour **créer une S.E.N.C. au Québec**, deux pigistes doivent d'abord décider s'ils veulent réellement exploiter une entreprise commune. Une société en nom collectif suppose une collaboration organisée, une mise en commun d'apports et le partage des bénéfices et des pertes (educaloi.qc.ca). Elle naît du contrat de société, et non du numéro d'entreprise du Québec. Le contrat peut être verbal, mais un écrit est le principal outil pour fixer les apports, la répartition, les pouvoirs de signature, les décisions réservées, le départ d'un associé et le règlement d'une impasse. Sans répartition convenue, les parts dans l'actif, les bénéfices et les pertes sont égales (legisquebec.gouv.qc.ca).

Le test décisif est la **responsabilité personnelle**. Pour les obligations contractées au service ou à l'exploitation de l'entreprise, les associés sont solidairement tenus, même si le créancier doit d'abord discuter les biens de la société. Chaque associé peut aussi lier la société dans le cours normal de ses activités (legisquebec.gouv.qc.ca). Une assurance peut absorber certaines conséquences financières dans les limites de la police, mais ne transforme pas la S.E.N.C. en société à responsabilité limitée (lautorite.qc.ca).

L'immatriculation doit être produite dans les **60 jours** suivant le début des activités (quebec.ca). En 2026, elle coûte **63 $** au service régulier ou **94,50 $** au service prioritaire; la mise à jour annuelle coûte les mêmes montants (quebec.ca). Une demande complète et payée mène à un **NEQ de 10 chiffres** (cdn-contenu.quebec.ca).

L'adresse exige une analyse champ par champ. Le **domicile de la S.E.N.C.** est l'adresse de son principal établissement; un **établissement** est un lieu au Québec où elle exerce des activités; le **domicile élu** sert à recevoir des documents ailleurs; l'**adresse professionnelle** d'une personne doit correspondre à son principal lieu de travail ou d'affaires (quebec.ca). Un service de domiciliation n'est donc pas automatiquement admissible à tous ces rôles. **2727 Coworking** offre une adresse civique montréalaise avec boîte dédiée à partir de **35 $/mois** (2727coworking.com), tout en invitant le client à confirmer l'admissibilité auprès de chaque organisme (2727coworking.com).

Introduction and Background

La S.E.N.C. se situe entre deux modèles familiers. Deux pigistes peuvent rester des entreprises individuelles séparées et se facturer ou facturer chacun leur part au client. Ils peuvent aussi constituer une société par actions, qui devient un contribuable distinct et offre normalement une responsabilité limitée à ses actionnaires (canada.ca). Entre les deux, la S.E.N.C. permet d'exploiter sous un nom commun, de mettre des moyens en commun et de répartir le résultat directement entre les associés.

Ce choix intéresse un vaste bassin. Statistique Canada comptait **2,7 millions de travailleurs autonomes** au Canada en mars 2025, une hausse annuelle de **81 000**, soit **3,0 %** (statcan.gc.ca). Le nombre ne mesure pas les S.E.N.C. québécoises, mais il explique pourquoi les studios, cabinets et petites firmes de services ont besoin d'un cadre de coopération compréhensible.

Ce guide suit l'ordre utile à deux fondateurs: confirmer l'intention de former une société, mesurer la responsabilité, écrire la convention, immatriculer, choisir chaque adresse selon sa fonction réelle, puis organiser les déclarations fiscales et annuelles. Il ne remplace pas un avis juridique, fiscal ou professionnel propre aux faits des associés.

La S.E.N.C. convient-elle aux deux pigistes?

Test de décision en 60 secondes

La S.E.N.C. est cohérente si les réponses suivantes sont majoritairement affirmatives:

- **Projet commun:** les deux personnes vendront une offre commune, et non seulement des mandats occasionnels côte à côte.
- **Apports communs:** chacune apportera du temps, des connaissances, des clients, de l'argent ou des biens. Le Code reconnaît expressément l'apport de connaissances ou d'activités (legisquebec.gouv.qc.ca).
- **Résultat partagé:** les associés partageront les profits et les pertes de l'entreprise commune, plutôt que chacun son propre chiffre d'affaires.
- **Pouvoir partagé:** ils acceptent qu'un associé puisse, dans certaines circonstances, engager la société auprès d'un tiers.
- **Risque personnel accepté:** ils comprennent que l'actif personnel peut ultimement répondre de certaines obligations de l'entreprise.
- **Administration commune:** ils souhaitent un nom, une comptabilité, des taxes de vente et un calendrier de conformité communs.

Le simple partage d'un local, d'un logiciel ou d'un contrat ne suffit pas toujours. Le Code civil exige un esprit de collaboration, une activité commune, des apports et le partage des bénéfices (legisquebec.gouv.qc.ca). Deux designers qui louent ensemble une salle mais conservent leurs clients, factures et risques peuvent

demeurer deux entreprises individuelles. À l'inverse, un nom commun, une offre intégrée, une caisse commune et un partage des résultats peuvent manifester une intention de s'associer, même en l'absence d'un long document écrit.

Ce que la société est, et ce qu'elle n'est pas

La société est formée dès la conclusion du contrat, sauf date différente prévue par celui-ci (legisquebec.gouv.qc.ca). L'immatriculation ne crée donc pas le projet commun; elle le rend visible au registre et fournit le NEQ.

La S.E.N.C. **n'est pas une personne morale**. Cette nuance permet à la société de posséder ses biens et d'agir sous son nom déclaré, mais elle ne supprime pas la responsabilité que la loi fait peser sur les associés.

Le nom doit être commun aux associés et indiquer la forme juridique, en toutes lettres ou avec **S.E.N.C.** Le nom de l'entreprise doit être en français. Un spécifique dans une autre langue demeure possible lorsqu'il est accompagné d'un générique français, selon les règles de l'Office québécois de la langue française (oqlf.gouv.qc.ca). Une recherche au registre réduit le risque de choisir un nom confondant, sans constituer à elle seule une garantie de droits exclusifs.

Responsabilité, pouvoirs et convention entre associés

Pouvoirs des associés et responsabilité envers les tiers

À l'égard des tiers de bonne foi, chaque associé est en principe mandataire de la société pour les actes conclus en son nom dans le cours de ses activités (legisquebec.gouv.qc.ca). Une limite interne exigeant deux signatures au-delà d'un certain engagement organise la relation entre associés. Elle n'est pas nécessairement opposable au fournisseur de bonne foi qui ignorait cette limite.

Pour les obligations contractées afin de servir ou d'exploiter l'entreprise, les associés sont **solidairement responsables** (legisquebec.gouv.qc.ca). En pratique, après discussion préalable des biens sociaux, un créancier peut réclamer l'intégralité d'une dette admissible à un seul associé. La convention peut prévoir un recours interne et un partage économique différent, mais elle ne neutralise pas les droits d'un tiers prévus par la loi.

L'assurance responsabilité professionnelle ou commerciale reste un transfert de risque contractuel. L'Autorité des marchés financiers la décrit comme une protection contre les conséquences monétaires de la responsabilité (lautorite.qc.ca). Les exclusions, franchises, plafonds et personnes assurées doivent donc être vérifiés. Pour les ingénieurs en pratique privée, par exemple, l'Ordre des ingénieurs du Québec impose un régime collectif complémentaire, sous réserve des dispenses applicables (oiq.qc.ca).

La convention à écrire avant la première facture

Éducaloi résume bien sa fonction: « le contrat de société établit les règles du jeu entre les associés » (educaloi.qc.ca). Pour deux pigistes, un document opérationnel devrait couvrir au minimum:

- **Objet et clientèle:** services vendus, territoires, propriété des relations existantes et occasions communes.

- **Apports:** argent, équipement, portefeuille, temps minimal et propriété intellectuelle préexistante.
- **Répartition:** bénéfices, pertes, retraits, avances, remboursements et moment des distributions.
- **Pouvoirs:** contrats permis, plafond d'achat, emprunt, compte bancaire et double signature.
- **Décisions:** majorité, unanimité, décisions réservées et mécanisme d'impasse.
- **Comptabilité:** exercice financier, pièces, accès aux livres et personne responsable des remises.
- **Absence et incapacité:** continuité des dossiers, remplacement, assurance et rémunération temporaire.
- **Départ:** préavis, valeur de la part, échéancier de paiement, clients en cours et propriété des dossiers.
- **Dissolution:** déclencheurs, paiement des dettes, liquidation des actifs et conservation des archives.

À défaut de règle contractuelle, le Code fournit des règles supplétives. Les décisions ordinaires se prennent en principe à la majorité des associés, tandis que la modification du contrat requiert l'unanimité (legisquebec.gouv.qc.ca). Dans une équipe de deux, la majorité revient souvent à l'unanimité. Le contrat doit donc prévoir une sortie d'impasse plutôt que présumer que la bonne entente suffira.

Les membres d'un ordre doivent distinguer la **S.E.N.C.R.L.**, société en nom collectif à responsabilité limitée, de la S.E.N.C. ordinaire. Les avocats doivent notamment respecter des formalités du Barreau avant d'exercer au sein d'une S.E.N.C.R.L. ou d'une société par actions (barreau.qc.ca). Les CPA et les dentistes ont également leurs propres exigences, y compris des règles d'assurance ou des frais propres à l'ordre (cpaquebec.ca) (odq.qc.ca).

Immatriculation au Registraire des entreprises

Séquence de dépôt

La S.E.N.C. constituée au Québec doit produire une déclaration d'immatriculation dans les **60 jours** suivant le début de ses activités (legisquebec.gouv.qc.ca). Le parcours pratique est le suivant:

1. **Fixer la date de formation:** faire correspondre le contrat, le début des activités et le calendrier des 60 jours.
2. **Choisir le nom:** inclure la forme juridique et vérifier les règles linguistiques et de confusion.
3. **Décider les adresses:** ne pas copier une même adresse dans tous les champs sans analyser sa fonction.
4. **Rassembler les renseignements:** identité et domicile des associés, objet, établissements, bénéficiaires ultimes et autres champs applicables.
5. **Déposer en ligne ou sur formulaire:** le service gouvernemental s'intitule « Produire la déclaration d'immatriculation d'une société de personne » (quebec.ca). Le formulaire papier en vigueur lors de la recherche était le **RE-202, version 2025-06** (cdn-contenu.quebec.ca).
6. **Payer les droits:** choisir le service régulier ou prioritaire selon le besoin, et non comme substitut à un dossier complet.

7. **Vérifier l'inscription:** une demande conforme, complète et payée mène à l'attribution du NEQ, l'identifiant de 10 chiffres de la société (cdn-contenu.quebec.ca).

Identité et bénéficiaires ultimes

La déclaration exige les nom, domicile et date de naissance de chaque associé (legisquebec.gouv.qc.ca). Les entreprises visées doivent aussi déclarer leurs bénéficiaires ultimes dès l'immatriculation. Le seuil courant comprend notamment une personne qui détient **25 % ou plus** des droits de vote ou de la juste valeur marchande (quebec.ca). Dans une S.E.N.C. détenue à parts égales par deux personnes, les deux seront normalement à analyser et à déclarer.

La date de naissance n'est pas consultable publiquement (quebec.ca). Une précision souvent mal comprise concerne la pièce d'identité: l'obligation de copie vise les administrateurs. Elle ne s'applique pas à une personne uniquement parce qu'elle est associée ou bénéficiaire ultime (quebec.ca).

Cartographie des adresses et protection du domicile

Le registre rend accessibles le NEQ, les noms, les établissements et plusieurs renseignements sur les personnes liées. Le bon objectif n'est donc pas de « cacher » une adresse, mais de déclarer une adresse vraie et admissible dans chaque rôle tout en utilisant les protections expressément prévues.

Table 1 distingue les champs qui sont souvent confondus.

Champ	Fonction et critère	Visibilité et usage d'une domiciliation
Domicile de la S.E.N.C.	Adresse du principal établissement de la société (cdn-contenu.quebec.ca). Le code clicSÉQUR express y est expédié après l'immatriculation.	Renseignement de l'entreprise au registre. Un fournisseur doit confirmer la réception du courrier et les fondateurs doivent pouvoir soutenir qu'il s'agit réellement du principal établissement.
Domicile élu	Champ facultatif lorsque la correspondance doit être envoyée ailleurs (cdn-contenu.quebec.ca). Le destinataire mandaté et son adresse se déclarent ensemble.	Peut convenir à un service qui accepte effectivement ce mandat et reçoit les documents. Ce rôle ne transforme pas l'adresse en établissement.
Établissement	Lieu au Québec où l'entreprise exerce des activités. Bureaux et succursales peuvent entrer dans cette catégorie (cdn-contenu.quebec.ca).	L'adresse de chaque établissement est publique. Une boîte postale seule ne suffit pas; une adresse sans activité réelle ne devient pas un établissement.
Domicile personnel d'un associé	Obligatoire dans la déclaration, même si une adresse professionnelle est ajoutée (quebec.ca).	Peut devenir non consultable si une adresse professionnelle valide est déclarée. Il ne faut pas remplacer le domicile réel par l'adresse du fournisseur.
Adresse professionnelle d'une personne	Principal lieu de travail ou d'affaires de cette personne (quebec.ca). Une personne ne peut en déclarer qu'une au registre.	Publique; si elle est valide, le domicile personnel n'est pas publié. Une simple case postale est inadmissible. Un espace de travail ne convient que s'il est réellement le principal lieu professionnel.
Fondé de pouvoir	Requis, sauf dispense, pour une société sans domicile ni établissement au Québec; la personne doit résider au Québec (legisquebec.gouv.qc.ca).	Une adresse commerciale n'est pas, à elle seule, un fondé de pouvoir. Il faut une personne admissible qui accepte le rôle légal.

Champ	Fonction et critère	Visibilité et usage d'une domiciliation
2727 Coworking	Adresse civique au 2727, rue Saint-Patrick avec boîte dédiée, et non une case postale (2727coworking.com). Forfait de réception du courrier à partir de **35 $/mois** (2727coworking.com).	Option comparable pour le courrier et, selon l'usage réel, certains champs. Le fournisseur ne peut pas décider à la place du REQ que l'adresse est le principal établissement, l'établissement ou le principal lieu professionnel.

Le tableau montre pourquoi « adresse d'entreprise », « siège social » et « adresse postale » ne sont pas interchangeables pour une S.E.N.C. Le formulaire parle du **domicile** et du **principal établissement**, tandis que la notion de siège est surtout familière dans le contexte d'une personne morale. Un service de domiciliation peut fournir une adresse civique et traiter le courrier. L'admissibilité demeure fonction des faits: activités réellement exercées, lieu de direction, mandat de réception et principal lieu professionnel.

Pour protéger une adresse résidentielle sans déclaration inexacte, chaque associé doit d'abord inscrire son vrai domicile dans le champ obligatoire, puis ajouter une adresse professionnelle qui répond effectivement au critère. La loi rend le domicile non consultable lorsqu'une adresse professionnelle est déclarée à l'égard de la personne (legisquebec.gouv.qc.ca). Si cette adresse devient invalide et n'est pas corrigée, le domicile peut redevenir public. Il faut donc intégrer l'adresse au calendrier de conformité, pas seulement au dépôt initial.

Comparaison des structures et plan de mise en oeuvre

Table 2 compare les trois options réalistes pour un studio ou cabinet de deux personnes.

Critère	Deux entreprises individuelles	S.E.N.C.	Société par actions
Relation économique	Chacun conserve ses revenus, dépenses et clients; un contrat de collaboration répartit le mandat.	Une entreprise commune partage bénéfices et pertes.	La société gagne le revenu et rémunère ensuite les actionnaires ou employés selon les règles applicables.
Responsabilité	Chacun répond personnellement de ses propres engagements, sous réserve des contrats communs.	Responsabilité personnelle des associés, solidaire pour les obligations d'exploitation après discussion des biens sociaux.	Responsabilité de l'actionnaire normalement limitée (canada.ca).
Impôt sur le revenu	Chaque personne déclare son revenu d'entreprise.	La société n'est généralement pas imposée; chaque associé déclare sa part (revenuquebec.ca).	La société paie son impôt; les conséquences pour l'actionnaire dépendent de la rémunération et des distributions.
Immatriculation	Peut être obligatoire selon le nom et les activités de chacun.	Obligatoire selon le délai légal indiqué plus haut.	Constitution et immatriculation, avec registres corporatifs distincts.
Gouvernance	Contrat de collaboration ciblé; pas de pouvoir général de l'un sur l'entreprise de l'autre.	Convention essentielle, car chaque associé peut lier la société.	Actionnaires, administrateurs, résolutions et conventions appropriées.
Adresse	Chaque entreprise analyse ses propres champs et la visibilité du domicile.	Domicile du principal établissement, établissements, domicile élu et adresses des personnes.	Adresse du siège, établissements, administrateurs et bénéficiaires ultimes selon les règles applicables.

Critère	Deux entreprises individuelles	S.E.N.C.	Société par actions
Meilleur ajustement	Mandats séparables, faible intégration et autonomie recherchée.	Offre commune, transparence complète et risque contractuel maîtrisable.	Risque ou investissement plus élevé, besoin de continuité ou structure de capital plus formelle.

La S.E.N.C. n'est pas automatiquement « plus simple » que deux entreprises individuelles. Elle centralise certaines opérations, mais ajoute une convention, un registre commun, un partage de résultat et un risque de représentation mutuelle. La société par actions coûte généralement davantage à administrer, mais sépare mieux l'entité de ses actionnaires. La Banque de développement du Canada résume la différence fiscale de base: les associés paient individuellement selon leur part, tandis que la société par actions paie son propre impôt (bdc.ca).

Un plan de mise en oeuvre prudent tient en quatre dossiers:

- **Juridique:** convention signée, pouvoirs, propriété intellectuelle, départ et dissolution.
- **Risque:** assurance, limites de contrats, validation des exigences de l'ordre professionnel.
- **Registre:** nom, bénéficiaires ultimes, carte d'adresses, dépôt et accès clicSÉQUR.
- **Finance:** compte séparé, méthode comptable, TPS et TVQ, répartition et calendrier TP-600 ou T5013.
- **Banque:** résolution ou mandat de signature, accès de chaque associé et contrôle des paiements.
- **Adresses:** contrat de domiciliation, preuves d'usage, réception du courrier et date de révision.
- **Fiscalité:** inscription aux fichiers nécessaires, méthode d'attribution et pièces justificatives.
- **Calendrier:** rappels pour le REQ, les déclarations de renseignements, les taxes et les assurances.

Une convention bancaire ou administrative peut aussi préciser qui agit au nom de la société. La CIBC recommande que l'entente décrive les attentes, les rôles et l'autorité des associés (cibc.com). Cette clarté est particulièrement importante lorsque les deux associés ont chacun accès au compte ou peuvent signer des mandats clients.

Data Analysis and Evidence

Frais, délais et obligations récurrentes

Table 3 rassemble les nombres qui structurent le budget et le calendrier au 19 septembre 2026.

Événement	Montant ou délai	Lecture pratique
Immatriculation REQ	**63 $** régulier; **94,50 $** prioritaire (quebec.ca)	Dépôt dans les **60 jours** du début des activités.
Service publié	**2 jours ouvrables** régulier; **1 jour** prioritaire (quebec.ca)	Objectif de service, non prolongation du délai légal.

Événement	Montant ou délai	Lecture pratique
Mise à jour annuelle	Du **1er janvier au 15 juin**; **63 $** régulier en 2026 (quebec.ca)	Exemption l'année même de l'immatriculation.
Changement au registre	Dans les **30 jours** (quebec.ca)	Vise notamment associé, adresse ou bénéficiaire ultime modifié.
Petit fournisseur TPS et TVQ	Seuil général de **30 000 $** de fournitures taxables dans un trimestre ou les quatre précédents (revenuquebec.ca)	Les fournitures mondiales de la société et de ses associés doivent être analysées selon les règles publiées.
Taxes de vente	TPS **5 %**; TVQ **9,975 %** (revenuquebec.ca)	S'appliquent aux fournitures taxables d'un inscrit, selon les règles de lieu et d'exemption.
Conservation des registres	**6 ans** après la dernière année visée (revenuquebec.ca)	Conserver contrats, factures, relevés, calculs d'attribution et justificatifs.

Fiscalité et exemple d'attribution

La S.E.N.C. n'est généralement pas assujettie elle-même à l'impôt sur le revenu; chaque associé inclut sa part des revenus ou pertes dans sa déclaration (revenuquebec.ca). Le contrat guide normalement la répartition. L'Agence du revenu du Canada peut toutefois ramener une attribution à un montant raisonnable selon les circonstances (canada.ca).

(Exemple hypothétique): une S.E.N.C. réalise 180 000 $ de revenus et engage 80 000 $ de dépenses admissibles, pour un bénéfice comptable de 100 000 $. Si la convention prévoit une attribution égale et que ce traitement est fiscalement valable, chaque associé reçoit une part de 50 000 $ à déclarer. Le fait de retirer seulement 30 000 $ en espèces ne ramène pas nécessairement la part fiscale à 30 000 $. L'exemple n'applique aucun taux d'impôt et ne tient pas compte des déductions personnelles.

Au Québec, la règle générale appelle une déclaration **TP-600**, avec une politique administrative d'exemption si toutes les conditions sont réunies. Parmi elles figurent moins de **2 millions de dollars** pour la valeur absolue totale des recettes et dépenses, moins de **5 millions de dollars** d'actifs et au plus **cinq membres** pendant l'exercice (revenuquebec.ca). D'autres conditions s'ajoutent, notamment quant à la nature des membres et à certaines activités. Une société tenue de produire la TP-600 doit aussi remettre des relevés 15 à ses membres (revenuquebec.ca).

Au fédéral, une **T5013** est notamment requise si la valeur absolue combinée des revenus et dépenses dépasse **2 millions de dollars**, si les actifs dépassent **5 millions de dollars**, ou si une société ou une fiducie fait partie des associés (canada.ca). Lorsque tous les associés sont des particuliers, l'échéance habituelle est le **31 mars** suivant l'année civile de fin d'exercice (canada.ca).

Si la S.E.N.C. embauche, elle doit ajouter les obligations d'employeur. L'inscription à la CNESST doit intervenir dans les **60 jours** suivant la première journée de travail du premier travailleur (cnesst.gouv.qc.ca). Elle doit aussi ouvrir les comptes de retenues à la source applicables. Un associé n'est pas simplement un salarié de la société: l'ARC précise qu'un traitement présenté comme versé à un associé n'est pas une dépense déductible de la société (canada.ca).

Implications and Future Directions

La décision d’adresse doit être prise au même moment que la convention, car elle révèle où l’entreprise est réellement dirigée et exercée. Une équipe entièrement à distance peut avoir un domicile commercial, un domicile élu et deux adresses professionnelles distinctes. Elle ne devrait pas multiplier les établissements sans activité réelle ni déclarer une boîte comme principal lieu de travail par simple préférence de confidentialité.

Pour une petite firme montréalaise, un espace de coworking peut devenir plus qu’une boîte aux lettres si les associés y travaillent réellement, y dirigent l’entreprise ou y reçoivent des clients. **2727 Coworking** annonce des bureaux privés, des postes flexibles et des salles de conférence, en plus du service d’adresse (2727coworking.com). Ces usages peuvent modifier l’analyse factuelle d’un principal établissement ou d’un lieu de travail. Ils ne créent toutefois aucune présomption réglementaire. La S.E.N.C. doit conserver le contrat de service et confirmer séparément la réception du courrier du REQ, l’accès aux lieux et l’usage permis.

La conformité évolue avec l’entreprise. Une nouvelle adresse, un nouvel associé ou un changement de bénéficiaire ultime peut déclencher une mise à jour rapide du registre. L’embauche ajoute la CNESST, la paie et, à plus grande échelle, des obligations linguistiques. Une entreprise qui emploie au Québec au moins **25 personnes pendant six mois** doit entreprendre une démarche de francisation auprès de l’OQLF (oqlf.gouv.qc.ca).

Enfin, la forme devrait être réévaluée lors d’un contrat important, d’un emprunt, de l’ajout d’un associé, de l’embauche ou d’un changement de profession réglementée. La bonne réponse peut rester la S.E.N.C., devenir une société par actions ou revenir à des collaborations séparées. Le coût de changement doit être comparé au risque futur, pas seulement aux droits de dépôt de l’année courante.

Frequently Asked Questions (FAQs)

Deux travailleurs autonomes forment-ils automatiquement une S.E.N.C.?

Non. La S.E.N.C. suppose une activité commune, des apports et un partage des bénéfices. Le simple fait de posséder un bien en indivision ne fait pas présumer l’intention de s’associer (legisquebec.gouv.qc.ca). Les faits, contrats, factures et communications doivent tous refléter la structure choisie.

Faut-il un contrat écrit?

Le contrat peut exister sans long écrit, mais l’écrit est fortement prudent. Il prouve l’intention, les apports, la répartition, les pouvoirs et le mécanisme de départ. Sans clause, les règles supplétives du Code s’appliquent, dont le partage égal par défaut.

Quelle est la différence entre domicile et siège social?

Pour la déclaration RE-202 d’une société de personnes, le guide demande au champ du domicile l’adresse du **principal établissement** (cdn-contenu.quebec.ca). « Siège social » est une expression courante, mais il faut répondre au libellé et à la définition propres à la S.E.N.C.

Une adresse virtuelle peut-elle remplacer l’adresse personnelle?

Pas automatiquement. Le domicile personnel reste obligatoire dans la déclaration. Une adresse professionnelle valide, correspondant au principal lieu de travail ou d’affaires, peut empêcher sa publication. Le domicile élu répond à une autre fonction, la réception de documents. Il faut donc valider le rôle précis auprès du fournisseur et du REQ.

Quand la S.E.N.C. reçoit-elle son NEQ?

Après qu’une demande conforme et complète a été payée et traitée. Le NEQ compte **10 chiffres** et identifie la société auprès du gouvernement du Québec (cdn-contenu.quebec.ca).

Une S.E.N.C. doit-elle toujours produire une TP-600?

La règle générale vise la société qui exploite une entreprise au Québec, mais Revenu Québec publie une exemption administrative assortie de conditions cumulatives. Une petite équipe ne doit pas conclure à l’exemption sur sa seule taille. Elle doit tester toutes les conditions chaque année et, si elle est dispensée, remettre les renseignements requis avec les déclarations des associés.

Quelle assurance faut-il?

Le choix dépend des activités, des contrats, des biens, des données traitées et de l’ordre professionnel. Une analyse peut inclure responsabilité civile, responsabilité professionnelle, biens, interruption et cyberrisque. L’assurance limite certaines conséquences financières selon la police; elle n’efface ni la responsabilité légale ni les exclusions.

Conclusion

Créer une S.E.N.C. au Québec est rapide sur le plan administratif, mais exigeant sur le plan décisionnel. Le dépôt doit respecter le délai réglementaire et les droits courants du REQ. Pourtant, les choix les plus importants précèdent le formulaire: vérifier qu’il existe une véritable entreprise commune, accepter la responsabilité personnelle, écrire une convention adaptée et déterminer qui peut engager la société.

Pour deux pigistes, la S.E.N.C. convient surtout lorsque l’offre, les revenus, les dépenses et la gouvernance sont réellement communs. Deux entreprises individuelles restent plus lisibles si les mandats et risques demeurent séparés. Une société par actions mérite d’être examinée lorsque la responsabilité, l’investissement ou la continuité exigent une séparation plus forte.

Enfin, l’adresse doit être traitée comme une carte de fonctions. Le domicile, le domicile élu, l’établissement, l’adresse professionnelle et le fondé de pouvoir répondent à des critères différents. Une domiciliation professionnelle peut protéger la vie privée et assurer la réception du courrier seulement dans les rôles qu’elle remplit réellement. La liste finale est donc simple: convention, assurance, nom conforme, champs d’adresse justifiés, immatriculation, NEQ, comptes fiscaux, calendrier annuel et révision de la structure à chaque changement majeur.

Liens vers les sources

Liens cités dans cet article, dans leur ordre de première apparition. Les adresses complètes sont fournies pour les lecteurs qui utilisent le texte extrait.

1. https://educaloi.qc.ca/capsules/la-societe-en-nom-collectif/
2. https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/ccq-1991
3. https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/CCQ-1991
4. https://lautorite.qc.ca/professionnels/cabinets-societes-et-representants-autonomes/obligations-et-formalites-administratives/assurance-de-responsabilite-professionnelle
5. https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/demarrer-entreprise/immatriculer-constituer-entreprise/immatriculer-constituer-entreprise-formes-juridiques/societe-nom-collectif
6. https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/tarifs-registraire-entreprises/societe-de-personnes
7. https://2727coworking.com/articles/neq-quebec-immatriculation-entreprise
8. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/registraire_entreprises/RE-202-G_REQ_Guide_IMMAT_societe_PERS.pdf
9. https://2727coworking.com/articles/election-domicile-quebec-definition-usage
10. https://2727coworking.com/articles/adresse-professionnelle-quebec-lois-domiciliation
11. https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/demarrer-entreprise/immatriculer-constituer-entreprise/nouvelles-obligations-transparence/adresse-professionnelle
12. https://2727coworking.com/
13. https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/entreprises/revenu-petites-entreprises-travailleurs-independants/etablir-votre-entreprise/societe.html
14. https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/250404/dq250404a-fra.htm
15. https://www.oqlf.gouv.qc.ca/francisation/entreprises/affichage-marques-noms.html
16. https://www.oiq.qc.ca/membres/obligations-des-membres/assurances-responsabilites/
17. https://www.barreau.qc.ca/fr/membres-ordre/obligations-membres/exercice-societe-multidisciplinarite-personne-morale-sans-but-lucratif/
18. https://cpaquebec.ca/fr/membres-cpa/offre-de-services-en-cabinet-a-son-compte-ou-a-des-tiers/exercice-de-la-profession-en-organisation/
19. https://www.odq.qc.ca/dentiste/gestion-de-ma-pratique/exercice-en-societe/
20. https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/lc/P-44.1.pdf
21. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/registraire_entreprises/RE-202_REQ_IMMAT_societe_PERS.pdf
22. https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/demarrer-entreprise/immatriculer-constituer-entreprise/nouvelles-obligations-transparence/declarer-beneficiaire-ultime/renseignements
23. https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/demarrer-entreprise/immatriculer-constituer-entreprise/nouvelles-obligations-transparence/a-propos
24. https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/demarrer-entreprise/immatriculer-constituer-entreprise/nouvelles-obligations-transparence/pieces-identite
25. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/registraire_entreprises/IN-535_Guide_reference_regroupement_information.pdf

26. https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/votre-situation/membre-dune-societe-de-personnes/obligations-de-la-societe-de-personnes/
27. https://www.bdc.ca/fr/articles-outils/demarrer-acheter-entreprise/demarrer-entreprise/structures-entreprise-avantages-chacune
28. https://2727coworking.com/articles/inscription-revenu-quebec-2026-neq-lm1-tps-tvq-das
29. https://www.cibc.com/fr/business/advice-centre/articles/small-business-101/legal-documents-to-start-your-business.html
30. https://www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/registraire-entreprises/mission-services/declaration-services-citoyennes-citoyens
31. https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/mettre-a-jour-informations/declaration-mise-a-jour/annuelle
32. https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/mettre-a-jour-informations/declaration-mise-a-jour
33. https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/taxes/biens-et-services-taxables-detaxes-ou-exoneres/tps-et-tvq/autres-situations/petit-fournisseur/
34. https://www.revenuquebec.ca/fr/entreprises/taxes/tpstvh-et-tvq/regles-de-base-relatives-a-lapplication-de-la-tpstvh-et-de-la-tvq/
35. https://www.revenuquebec.ca/fr/entreprises/retenues-a-la-source-et-cotisations-de-lemployeur/registres-et-pieces-justificatives/
36. https://www.revenuquebec.ca/fr/services-en-ligne/formulaires-et-publications/tp-600-g/guide-de-la-declaration-de-renseignements-des-societes-de-personnes/
37. https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/formulaires-publications/publications/t4068/guide-declaration-renseignements-societes-personnes-formulaires-t5013.html
38. https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/entreprises/sujets/entreprise-individuelle-societe-personnes/declarations-renseignements-societes-personnes-t5013-exigences-concernant-production/produire-declaration-renseignements-societes-personnes-t5013.html
39. https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/demarches-formulaires/employeurs/inscription-cnesst
40. https://2727coworking.com/virtual-tour/
41. https://www.oqlf.gouv.qc.ca/francisation/entreprises/
42. https://2727coworking.com/articles/using-home-address-for-business

L'ÉDITEUR

À propos de 2727 Coworking

2727 Coworking is a Montreal workspace and business-address provider. We serve people who need a place to focus, meet, run a small business or establish a professional mailing presence. Our website offers English and French information about workspace options and services, alongside educational resources for operating a business in Canada.

A workspace that fits the day

Our workspace options include private offices, day passes and desks, and a conference room. These formats help individuals and teams compare a dedicated office with more flexible ways to work or hold a meeting. Prospective members can explore the virtual tour, review current pricing and book a visit before choosing a workspace.

Business addresses and mail

2727 Coworking provides business-address and virtual-mailbox services. Our resources explain the documents and practical questions involved, including guidance for people outside Canada. Service eligibility, included features, availability and access arrangements should be confirmed on the applicable service page or with our team.

Resources for Canadian small businesses

We publish guides, research and planning tools about workspace decisions, business addresses and starting a business in Canada. Our incorporation research includes information for people inside Canada and abroad, with jurisdiction-specific material to help readers identify the next questions to investigate. These educational resources complement our workspace and address services; they are not individualized legal, tax or immigration advice.

Visit or contact 2727 Coworking

Explore private offices, day passes and desks, the conference room, business addresses and virtual mailboxes. Book a visit or contact the team to discuss your needs.

A business address alone does not establish tax residence, immigration status, banking approval or eligibility for a government program.

Site Web : https://2727coworking.com

Cet article est de nature informative. Validez toute décision médicale, juridique, financière, réglementaire ou technique importante auprès de professionnels compétents et des sources primaires citées. Les services de l'entreprise sont décrits séparément des constats de recherche de l'article.